



# Procès-verbal de la séance du Conseil général du 5 avril 2023, 20h00

Salle du Conseil général, Colombier

## Ordre du jour

1. Bienvenue et appel
2. Procès-verbal de la séance du 23 février 2023
3. Nomination d'un membre de la Commission des travaux publics, des énergies, de l'environnement et de la mobilité (Commission technique) en remplacement de M. Jérémie-Gaëtan Chenaux, démissionnaire
4. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 3'277'000.- TTC pour les infrastructures d'eau potable
5. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 950'400.- TTC pour le réaménagement de surface et le renouvellement d'infrastructures souterraines du carrefour des Chézards
6. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la modification du Règlement communal sur les finances (RCF), du 30 juin 2015 et l'adoption des règlements communaux :
  - sur le fonds d'adduction d'eau ;
  - sur le fonds pour l'épuration des eaux ;
  - sur le fonds pour le port.
7. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la modification du Règlement général de police (RGP) du 10 septembre 2020
8. Réponse à la motion M22 – 002 Motion du groupe PLR - « *Pour un Plan communal des Énergies et une stratégie énergétique à Milvignes élaborés conjointement entre l'exécutif et le législatif* »
9. Interpellations et questions
10. Communications du Conseil communal
  - Fusion
  - PAL
13. Divers

## 1. Appel

L'appel fait constater la présence de 38 conseillers généraux :

**BÄRFUSS Philippe, BENA Daniel, BERGQVIST Johan, BONDALLAZ Stéphane** (premier vice-président), **BRÜSCHWEILER Ivan, BUGNON David, BURGAT François, COSTA Karine** (suppléante), **DONNER Philippe, DUBOIS Pierre-Alain** (scrutateur), **EGLI Philippe, ERNST Jean-René, ETTER Daniel** (secrétaire), **GODET Louis, GUILLAUME-GENTIL-HENRY Marianne, GYGI Robert** (secrétaire adjoint), **HIRTER Jennifer, JEANRENAUD Yann, KISANGA STACCHETTI Makiala** (seconde vice-présidente), **KÜNZI Jean-François** (suppléant), **LAPRAY Vincent, LUTHY Marcia, MAIER Corinne, MATTER Marie-France, MEIER Morgan, MESNIER-VILLARD Fabienne, MILHAUD DUVERNAY Liza, MUSITELLI Delio** (suppléant), **MUSITELLI Océane** (suppléante), **PESSINA Jean-Marc** (président), **PLATZ Sarah, SCHWEIZER Elsa, SPACIO Gemma, STEINER Anouk, STEINER Christian, STEINER Olivier, VERMOT Michel, ZBINDEN Raphaël**

**6 excusés** (sans les suppléants) : **BÄRFUSS Chloé, BRIDEL Christophe, BUSCHINI Gianni, CHEN Chien-Yu** (scrutatrice), **NICOLESCU Sandra, SCHWAB Fabian, SEILER Alexandre**.

**Membres du Conseil communal présents** : **KUROWIAK Roxane** (présidente), **DUPASQUIER Philippe** (vice-président), **AUBERT Natacha** (secrétaire), **LANTHEMANN Marlène** (secrétaire adjointe) et **PLATZ ERARD Solange** (membre)

Le nombre de membres présents (y compris président) 38

Le nombre d'excusés 7

La majorité absolue est de :20

Majorité des 2/3 est de : 26

### Communication du président

**M. Jean-Marc PESSINA (président)** rappelle aux membres du Conseil général qu'ils doivent s'excuser avant la séance en cas d'absence et communiquer également le nom de son / sa remplaçant(e) afin de faciliter le travail du secrétaire et de la Chancellerie.

**M. Jean-Marc PESSINA (président)** demande si une modification de l'ordre du jour est demandée.

**Mme Marlène LANTHEMANN (Conseillère communale)**. Le Conseil communal a décidé de retirer le point 7 de l'OJ de ce soir. Après avoir fait vérifier notre proposition de modification du règlement général de police, il s'avère que 2 alinéas doivent être supprimés concernant l'affichage publicitaire lumineux, ainsi que les enseignes lumineuses.

Une interdiction pure et simple pourrait être attaquée sous l'angle de la liberté économique et de la liberté de communication, toutes deux garantie par la Constitution fédérale. De plus, d'autres remarques ont émané des groupes. Le Conseil communal vous proposera une nouvelle version lors du Conseil général de juin 2023.

**L'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité.**

## 2. Procès-verbal de la séance du 23 février 2023

Le procès-verbal est adopté par 36 voix pour et 1 abstention.

## 3. Nomination d'un membre à la Commission des travaux publics, des énergies, de l'environnement et de la mobilité (Commission technique) en remplacement de M. Jérémie-Gaëtan Chenaux, démissionnaire

**M. Jean-Marc PESSINA (président)** donne la parole aux groupes.

**M. Olivier STEINER pour le groupe PLR**. Le groupe PLR propose la candidature de M. Jean-René ERNST.

**M. Jean-Marc PESSINA (président).** M. Jean-René ERNST est nommé à la Commission des travaux publics, des énergies, de l'environnement et de la mobilité (Commission technique)

**4. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 3'277'000.- TTC pour les infrastructures d'eau potable**

**M. Jean-Marc PESSINA (président)** donne la parole aux commissions.

**M. Jean-François KUNZI pour la Commission Technique** La Commission « technique » a examiné, avec une grande attention, le « Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CH 3'277'000.- TTC pour les infrastructures d'eau potable ».

Elle a bien noté que l'objectif final est de réaliser la distribution de l'eau potable, dans toute la commune de Milvignes, grâce aux trois réservoirs de Colombier soit du plus élevé au plus bas: Cottendart, Chanet, Battieux.

Dans un premier temps, il s'agira de remplacer les deux conduites d'eau potable vétustes qui relient le réservoir de Cottendart à celui du Chanet: une conduite de 250 mm plus une conduite de refoulement de 200 mm qui transportera l'eau provenant de la station de pompage de la plaine de l'Areuse et celle arrivant, éventuellement, de l'aqueduc.

Nouveauté à noter : l'eau entrera dans les réservoirs par le haut et non plus par des crépines situées au fond.

Le tracé des deux conduites empruntera des chemins forestiers et n'occasionnera donc pas de désagréments notables. Ces deux conduites seront en fonte, le PE étant réservé plutôt à la distribution de l'eau dans les quartiers.

Compte tenu de toutes ces informations, la Commission vous recommande, à l'unanimité, d'accepter la demande de crédit d'engagement.

**Mme Fabienne VILLARD MESNIER pour la Commission financière.** Cet investissement est autofinancé par des taxes, autant l'eau que l'électricité.

La commission a reçu réponse du Conseil communal que ce projet pourrait bénéficier des nouvelles dispositions du règlement communal sur les finances s'il est adopté ce soir (point 6 de l'ordre du jour), c'est-à-dire qu'un prélèvement à la fortune du fonds des eaux pourrait être comptabilisé en recette d'investissement, ceci pour un montant encore à déterminer.

La commission financière s'est prononcée favorablement à l'unanimité.

**M. Jean-Marc PESSINA (président)** donne la parole aux groupes.

**M. Jean-François KUNZI pour le groupe socialiste.** Le Groupe socialiste a examiné, avec toute l'attention qu'il mérite, le « Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CH 3'277'000.- TTC pour les infrastructures d'eau potable ».

Il a rapidement fait siennes des considérations émises par la Commission des travaux publics, des énergies, de l'environnement et de la mobilité. Il approuvera la demande de crédit à l'unanimité.

**M. Pierre-Alain DUBOIS pour le groupe les Verts.** Cette demande de crédit est certes très importante, mais nécessaire et c'est une conséquence attendue du **PGA** que nous avons accepté. Hormis quelques demandes de précisions, pour lesquelles nous avons obtenu des réponses de notre conseillère communale, ce rapport n'a pas de suscité de questions dans nos rangs. Les Vert-e-s accepteront cette demande de crédit.

**M. Christian STEINER pour le groupe PLR.** Le rapport qui est présenté ce soir à une belle histoire, car le point 4 ressort du plan général d'alimentation en eau potable, soit un plan général réalisé suite au lancement du référendum par rapport au réservoir des Racherels. Nous sommes bien sûr très contents au niveau du PLR de cette mise en place de ce point 4 de ce PGA qui garantira de l'eau potable à tous les ménages d'Auvernier. Nous sommes toutefois conscients qu'aujourd'hui avec les risques de blackout il sera nécessaire de trouver des solutions pour garantir cette eau à tous les

ménages de la commune. Le PLR de Milvignes est également très attentif au prix de l'eau, car celui-ci impacte les ménages et il espère que le prix de l'eau n'approvisionnera pas le prix de l'or. Le PLR acceptera le rapport présenté.

**M. Louis GODET pour le groupe PVL.** Cet objet s'inscrit dans la droite ligne du PGA. C'est donc à l'unanimité que le PVL le soutiendra. Le PVL a toutefois des questions relatives aux prises d'eau sur l'aqueduc ont été négocié en 1982 lorsque l'aqueduc a été construit et par exemple Auvernier disposait d'un droit d'eau gratuit de 100'000 mètres cubes, soit presque les 2/3 de sa consommation annuelle qui devait être fournie presque gratuitement par Viteos. Colombier sauf erreur disposait du même avantage. La situation est délicate aujourd'hui, car Milvignes profite d'un droit du 19<sup>ème</sup> siècle et le fait de supprimer le point de prélèvement d'eau pour Auvernier (situé à Corcelles) fait-il perdre à Auvernier son droit d'eau ou est-ce que ce dernier est reporté ailleurs ou perdu. Qu'en est-il exactement ?

La deuxième question des PVL concerne la dureté de l'eau du réseau. Sachant que celle de l'aqueduc est aux environs de 17° français sur l'année alors que la nappe de la plaine de l'Areuse tourne plutôt autour de 26°– 27°.

**Mme Roxane KUROWIAK, Conseillère communale.** Dureté de l'eau à futur pour Auvernier : L'eau de l'aqueduc est mi-dure avec une dureté entre 18 et 20 °F. Elle alimente principalement Bôle, le réseau supérieur de Colombier et Auvernier. L'eau de la Plaine de l'Areuse est dure avec une dureté entre 26 et 28°F. Elle alimente principalement les réseaux médian et inférieur de Colombier.

À ce jour, Auvernier est alimenté par l'aqueduc quasi exclusivement. L'eau qui sera distribuée à futur à Auvernier correspondra à l'eau distribuée au réseau supérieur de Colombier, soit en grande partie en provenance de l'aqueduc et en bien moindre quantité en provenance de la plaine d'Areuse. Peu de changements de dureté sont prévus avec ce projet.

Pour rappel, les devoirs d'information de qualité d'eau publiés sur internet permettent de connaître les valeurs de dureté. À ce titre, l'eau de Milvignes est de type carbo-calcique magnésienne.

Droits d'eau : Une convention existe entre la ville de Neuchâtel et les communes raccordées à l'aqueduc. Cette convention a été renouvelée en 2016 et est valable jusqu'à fin 2025. Elle assure à Milvignes un droit d'eau gratuit de 252'000m<sup>3</sup>/an (soit 480 bouteilles de 1l par minute).

L'eau issue de l'aqueduc, consommée en plus de ce droit d'eau, coûte actuellement 53cts/m<sup>3</sup>.

À ce surplus de consommation, vient s'ajouter un abonnement de 8'640.-/mois qui assure la couverture de l'entier de la consommation d'eau de Milvignes, en cas d'urgence. Cet abonnement peut être considéré comme une assurance.

Chaque jour, l'aqueduc fournit environ 1'000m<sup>3</sup> à Milvignes, dont environ 700m<sup>3</sup> sont gratuits. Eli10 pourrait réduire ce volume en pompant plus d'eau à la Plaine d'Areuse. Si les coûts financiers semblent s'équivaloir, l'impact énergétique (et donc écologique) est plus important si des pompes sont en fonction, en lieu et place d'une distribution en gravitaire et donc par définition sans besoin de pompes.

Autonomie des pompes de relevage en cas de coupure d'électricité : Avant d'arriver au blackout (panne électrique totale), il y aura :

1. des mesures incitant les consommateurs à utiliser moins d'électricité et moins d'eau ;
2. puis, des mesures de restriction de consommation d'électricité et d'eau ;
3. puis du délestage. C'est-à-dire des coupures d'électricité annoncées préalablement et en alternances par secteur.

Selon les informations de la dernière séance ORCAN sur le sujet OSTRAL, il n'y a pas de certitudes sur l'assurance que les ouvrages de services d'assainissement ou de distribution d'eau soient exemptés de coupures électriques, compte tenu des règles actuelles. Eli10 et Groupe E ont confirmé au Conseil communal que d'ici à l'hiver prochain, il sera impossible, en cas de coupure électrique, de maintenir

le fonctionnement des stations de pompage ou de refoulement d'eau potable, d'eaux claires ou d'eaux usées, ni même le fonctionnement des STEP.

Concernant l'alimentation en eau potable, elle se fera alors uniquement en gravitaire à partir des réservoirs d'eau de la Commune, par l'eau de l'aqueduc. Selon l'étude globale demandée par ORCAN, les réservoirs de Milvignes ne se vident pas en l'espace d'une coupure d'électricité de 4h, mais en 1 jour complet au plus vite. Donc la distribution d'eau peut être assurée lors d'une coupure d'électricité sur l'entier de la commune. Mais uniquement à condition qu'il n'y ait pas de soutirage incendie.

Le contrôle informatique de l'exploitation 24h/24 assurée par la télégestion sera par contre probablement interrompue (à cause des interruptions de télécommunication) et empêchera de voir comment se comportent les niveaux d'eau dans les réservoirs pendant ces coupures.

Concernant les eaux claires et usées, il faudra s'attendre à des remontées dans les canalisations. Sans compter les pompages de la STEP, nous disposons de 4 stations de relevages principales (STAP) sur la Commune. Seule une d'entre elles est équipée d'un trop-plein fonctionnel (la STAP du Pavier). La STAP du camping, quant à elle, est située au niveau du lac. Il est impossible dès lors d'envisager un trop-plein gravitationnel. La réalisation de trop-pleins pour les STAP d'Auvernier et de Bôle impliquerait une demande de crédit de plusieurs millions et les travaux ne seraient pas terminés avant plusieurs années. Le Conseil communal a préféré s'orienter vers d'autres solutions, telles que la location de génératrices ou l'installation de panneaux solaires, couplés à des batteries, permettant l'autonomie des pompes en cas de besoin. L'étude est en cours de réalisation chez notre gestionnaire de réseaux.

**Mme Elsa SCHWARZER (Les Verts) à titre personnel.** Le talus de la ligne CFF représente, et cela peut étonner, un biotope spécifique et plutôt rare dans notre commune : très exposé, sec, quasi méridional, cette bande est riche en végétaux et animaux. C'est pour cela que ce talus est spécialement mentionné dans le nouveau PAL. Au cas où la conduite d'eau passerait par-là, comme indiqué par le projet, ce serait souhaitable qu'elle soit installée sans toucher ce précieux biotope.

**M. Jean-Marc PESSINA (président)** soumet l'entrée en matière au vote.

**Soumis au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.**

**M. Jean-Marc PESSINA (président)** ouvre la discussion de l'arrêté article par article et il soumet l'arrêté dans son ensemble au vote.

**Soumis au vote, l'arrêté relatif à la demande de crédit d'engagement de CHF 3'277'000.- TTC pour les infrastructures d'eau potable est accepté à l'unanimité.**

## **5 Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 950'400.- TTC pour le réaménagement de surface et le renouvellement d'infrastructures souterraines du carrefour des Chézards**

**M. Jean-Marc PESSINA (président)** donne la parole au Conseil communal

**Mme Marlène LANTHEMANN, Conseillère communale.** Suite aux retours des séances des groupes pour mettre l'accent sur différents points et vous apporter des précisions et des compléments d'information sur le rapport qui vous est présenté. L'argumentaire est développé en 6 points.

- **Le Passage Inférieur (PI) et son accessibilité pour les personnes à mobilité réduite**

Ce passage inférieur ne répond, actuellement, pas aux normes LHand.

La mise en conformité de ce PI incomberait probablement à transN, puisqu'il permet de rejoindre l'arrêt des Chézards. La notion de proportionnalité prévaudrait s'il n'y avait pas d'alternative: on mettrait en effet en regard le coût de la mise aux normes avec l'usage qui en est fait. Ici, nous avons la chance d'avoir une alternative, celle de disposer d'un autre arrêt où chacun peut accéder en **toute**

**autonomie.** (Il s'agit de l'arrêt de Colombier NE Littorail). Le cheminement est rallongé de 100m, mais cela dépend encore de l'endroit par lequel on accède au collègue de Longueville.

Toutefois, nous profiterons des travaux du carrefour pour installer une main courante de chaque côté, ce qui sera un élément rassurant pour les personnes âgées. Le remplissage de l'espace entre les rampes pourra aussi être réalisé ; mais avec une pente de 20%, cela ne permettra pas l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Il est bon de rappeler que l'aménagement d'une plateforme élévatrice, tel qu'on peut le voir dans les bâtiments, est interdit sur l'espace public.

- **La variante d'un passage pour les véhicules sous le passage à niveau actuel a-t-elle été envisagée ?**

La réponse est OUI, mais au droit du carrefour, c'est tout simplement impossible techniquement à cause de la présence de l'autoroute.

- **La création d'un nouveau passage à niveau plus en ouest serait-elle envisageable ?**

Cette variante n'a pas été étudiée. La création d'un nouveau passage à niveau demanderait l'engagement d'une très longue procédure auprès de l'OFT (On parle d'un minimum de 2 ans) et avec une chance de réussite quasiment nulle. En effet, la tendance au niveau fédéral est plutôt la suppression des passages à niveau plutôt qu'à l'augmentation de ceux-ci.

Tout cela sans compter les emprises sur les terrains privés qui demanderaient une expropriation et un investissement financier conséquent. On parle ici de plusieurs millions.

- **Signalisation lumineuse**

Dans le rapport, au chapitre 6, il est mentionné que transN doit déplacer la centrale de feux du carrefour et recâbler les feux existants. IL est précisé plus loin que les coûts figurant dans le devis ont été calculés dans leur intégralité sans déduire la part qui sera financée par transN. Aujourd'hui il est difficile d'avancer un chiffre. Comme lorsqu'il s'agit de subventions, on le mentionne dans un rapport sans pouvoir avancer de montant.

- **Infrastructures souterraines**

Si la demande de crédit est acceptée, ce sera une mesure du PGEE et une mesure PGA qui seront réalisées : c'est une opportunité que la commune pourrait saisir sans que ce soit une urgence.

- **Cet investissement en vaut-il la peine si la cadence des trains devait être considérablement augmentée ?**

La réponse est OUI sans hésitation. En effet, on parle d'instaurer une cadence aux ¼ h dans un délai de 5 à 10 ans, cadence qui peut être absorbée avec le réaménagement proposé. C'est déjà le cas aujourd'hui aux heures de pointe.

Si une augmentation de cadence au-dessous du quart d'heure était envisagée, ce ne serait pas avant 2035.

**En conclusion :** Le CC est conscient que la solution qui vous est proposée n'est pas idéale, mais le site est très contraignant et la marge de manœuvre est faible. La solution présentée permettra de sécuriser le parcours des cyclistes tant sur la route cantonale qu'au sud des voies et sera capable d'accueillir les futures charges de trafic avec, notamment, l'amélioration du système de la gestion des feux. Les deux communes ont tout intérêt à améliorer la sécurité dans ce secteur.

Même s'il existe encore des possibilités de développement dans la zone de sports et de loisirs, la commune de Milvignes n'a pas aujourd'hui de projet de développement, mais qu'en sera-t-il demain ?

Vous avez peut-être le sentiment que la commune de Boudry serait plus avantagée dans l'immédiat, puisque le renouvellement du carrefour est une condition sine qua non au développement de sa zone industrielle, mais qu'en sera-t-il demain ?

Demain, nous aurons peut-être de nouveaux projets de développement dans la zone de sports et de loisirs...

Demain, nous ne serons peut-être plus qu'une seule commune et serons à nouveau face à un problème irrésolu, avec des investisseurs qui attendent depuis des années de pouvoir réaliser leur projet.

En conclusion, le Conseil communal vous recommande d'accepter la demande de crédit qui vous est soumise ce soir permettant ainsi une amélioration non négligeable de ce nœud routier.

**M. Jean-Marc PESSINA (président)** donne la parole aux commissions

**M. Louis GODET (PVL) pour la Commission Technique.** Le réaménagement de ce carrefour est un compromis. En sachant qu'à long terme si l'on veut résoudre le problème, il faudrait séparer les flux de la circulation du tram et de la route. L'exemple : carrefour à St-Blaise dont la route passe sous la voie CFF pour aller à Marin. Il s'agit d'un ouvrage conséquent à un coût onéreux. Actuellement on est dans l'obligation d'accepter un compromis. La Commission technique en a débattu longuement et elle a validé ce rapport par 3 pour et 2 abstentions. Il faut se montrer pragmatique et c'est sans enthousiasme que la Commission technique recommande d'accepter ce crédit.

**Mme Fabienne VILLARD MESNIER (PVL) pour la Commission financière.** Un tiers des commissionnaires sont de l'avis que cet investissement comporte un certain risque dans la situation actuelle. En effet, les risques que la durée de vie des aménagements soit limitée à 5-6 ans sont réels en raison des besoins liés à l'évolution du Littoral en 2030 et de l'assainissement du passage inférieur pour lesquels subsistent encore de nombreuses inconnues comme par exemple la stratégie d'exploitation des passages à niveau ou l'évolution des infrastructures.

La position de la commission financière est de 6 favorables au projet, 2 abstentions, et une voix contre.

**M. Jean-Marc PESSINA (président)** donne la parole aux groupes.

**M. Philippe BARFUSS pour le groupe socialiste.** Cette demande de crédit-cadre de CHF 950'400.- a suscité passablement de débats au sein du groupe. Une fois posée l'impossibilité de séparer par deux niveaux la voie ferrée et la route, cette 4<sup>ème</sup> variante qui est proposée semble la meilleure. Mais quelques questionnements viennent s'ajouter. La cadence des trams va être augmentée ce qui est une bonne chose, mais cela va réduire le temps où les barrières seront ouvertes. Le sous-voie pour les personnes à mobilité réduite devra, à moyen ou à court terme, être revu et retouché. Cette demande de crédit est à l'origine un besoin pour que Boudry puisse développer la zone industrielle des Chézards. Sans ses travaux, le projet est bloqué ou tout au moins ralenti. Nous avons peu d'informations sur les conséquences en cas de refus de notre part. D'autres alternatives sont-elles en gestation ? Quelle est l'importance de développer cette zone ? Qu'en est-il au niveau du PAL ? 40% du montant incombant à Milvignes est dédié aux infrastructures souterraines. Ces travaux sont nécessaires à réaliser prochainement ou juste une opportunité ? Beaucoup de questionnements subsistent. C'est donc un pis-aller qui nous est proposé. Le groupe socialiste est très partagé sur ce sujet. Avec beaucoup d'abstentions qui pourraient bousculer selon les échanges de ce soir et les réponses qui seront données.

**M. Olivier STEINER pour le groupe PLR.** Le groupe PLR a pris connaissance du rapport pour le réaménagement de surface et le renouvellement d'infrastructures souterraines du carrefour des Chézards, projet commun entre la commune de Milvignes et la commune de Boudry. Ce carrefour est effectivement problématique en termes de sécurité comme de fluidité, particulièrement en heures de pointe. Le groupe a cependant eu de la peine à trouver une notion de retour sur investissement raisonnable en regard des montants envisagés, d'autant plus s'il est considéré l'aspect de la pérennité de l'aménagement de surface par rapport à une augmentation planifiée à terme de la cadence du Littorail. Ainsi, sur les personnes présentes à la séance de préparation, la moitié s'est abstenue et l'autre moitié s'est partagée à égalité en soutien et refus du projet. Notre groupe sera donc divisé sur cet objet.

**M. Pierre-Alain DUBOIS pour le groupe les Verts.** Les Verts saluent le fait que différentes options ont été évaluées en détail pour trouver la meilleure solution possible pour la mobilité douce. Malheureusement, l'option 4 qui nous est soumise reste une solution temporaire.

En effet, l'augmentation de la fréquence des trams prévue en 2030 fera que les barrières seront fermées entre 20 et 30 minutes par heure ou plus selon la fréquence qui sera introduite. Il faudra alors trouver une autre solution, c'est-à-dire refaire ce carrefour après seulement 5 à 10 ans d'utilisation. Il nous est donc demandé d'investir presque 1 million pour seulement 10 ans. Cette augmentation de la fréquence du tram et le fait qu'il devienne un train, demandera que l'on trouve également des solutions pour les passages à niveau d'Auvernier, du Bas des Allées et de Colombier.

De plus, la piste cyclable sera très utilisée une fois qu'elle sera prolongée à la fin de la route des Longues-Raies vers le camping puis complétée vers Auvernier. Or, ce tracé pour la mobilité douce est interrompu deux fois dans le carrefour par des feux, ce qui est une garantie que les cyclistes, qui se rendent au travail et en reviennent, ne respectent pas ces feux. Donc, un risque accru d'accidents.

Finalement, l'arborisation possible par la suppression d'une des deux sorties du passage inférieur sera limitée, puisqu'environ seulement 1 mètre de terre serait déposé sur une dalle en béton ce qui ne permet pas de planter de grands arbres. De plus, cette arborisation devrait être limitée pour assurer une bonne visibilité des véhicules. Le remplacement de la quinzaine d'arbres de 4 mètres de haut ne sera donc vraisemblablement que partiel.

Vous l'aurez compris, les Verts ne sont pas enthousiasmés par ce réaménagement et en principe refuseront cette demande de crédit. Nous demandons que la commune attende d'obtenir de transN une information claire de la future fréquence des trams et également des informations du canton concernant le réaménagement du passage inférieur. Ceci afin de pouvoir définir une solution qui durera plus de 5 à 10 ans.

**M. Louis GODET pour le groupe PVL.** Le groupe Vert'Libéral a laissé la liberté de vote à ses membres.

**M. Jean-René ERNST (PLR) à titre personnel.** Il a été étonné du nombre de variantes pour ce projet. Quatre variantes qui ont été réalisées par le même bureau d'ingénieur et il semble que les conditions ont variées au court du temps et tous les éléments n'ont pas été précisés. Dans un deuxième temps, on peut se demander s'il ne serait pas intéressant d'organiser un concours afin de trouver des idées nouvelles.

La deuxième remarque a trait aux plans de mobilité d'entreprise justement pour réduire l'impact de la croissance galopante que l'on observe sur le Littoral. Il est important de travailler sur les problèmes environnementaux à la source et pour réduire le trafic, il faut discuter dans toutes les entreprises les unes après les autres. Ce travail a-t-il été réalisé dans le détail ce qui permettrait peut-être de réduire la circulation.

**Mme Marlène LANTHEMANN, Conseillère communale.** Le projet de développement est bloqué côté Boudry depuis 2017, car la modification de ce carrefour est une exigence du canton pour débloquer le permis de construire.

Pour la réduction de trafic et la consultation des entreprises, la réponse est positive. Des contacts ont déjà été pris notamment avec le directeur du CPNE pour favoriser le co-voiturage. Il va y avoir également des initiatives pour développer le co-voiturage. Par contre, toutes les entreprises n'ont pas encore été contactées.

Au niveau de l'arborisation, on tentera de mettre le plus d'arbres possible, mais on sera limité dans le secteur, par la hauteur des arbres.

Le tram est déjà un train depuis 1981. C'est d'ailleurs ce qui va contraindre transN à faire des passages sous-voies à Colombier et à Auvernier. Un passage sous-voie uniquement pour les

piétons représente un montant de CHF 14 millions pour Auvernier. Ce montant devrait être doublé, voire tripler, pour un passage sous-voie pour les véhicules.

**M. Olivier STEINER (PLR)** demande une interruption de séance.

La séance est interrompue pendant 5 minutes.

**Mme Marlène LANTHEMANN, Conseillère communale.** Des poids lourds se sont retrouvés bloqués dans le carrefour, car ils ne pouvaient pas réaliser la giration de manière correcte avec le risque que les barrières du train-tram se referment sur les véhicules.

Elle souhaite également revenir sur le problème de blocage pour Boudry. Si Milvignes vient demain avec un projet de développement dans la zone loisirs et sport, le projet communal serait bloqué de la même manière, car le canton bloquerait toutes les possibilités de développement avec les mêmes arguments que ceux utilisés pour la commune de Boudry.

**Mme Jennifer HIRTER pour le groupe PVL.** Durant cette pause quelques nouveaux arguments et contre-arguments sont arrivés. La question s'est posée de l'importance de cet axe pour le développement de Boudry, et de savoir pourquoi la commune de Boudry ne s'en occupe pas. Par exemple avec une route de distribution depuis Areuse. Contre-argument : cela demande un dézonage de zone agricole et une augmentation de la surface goudronnée, ce qui personne ici ne souhaite et actuellement c'est déjà un problème pour les activités qui se déroulent sur le territoire de Milvignes. Milvignes a donc un rôle à jouer et une responsabilité pour faire avancer les choses. Le groupe PVL est arrivé à la conclusion que c'est à contrecœur qu'il faudrait accepter ce projet et non pas parce que l'on est pris en otage, mais parce qu'il y a une réalité du terrain, cela s'est construit comme cela dans le passé et il faut faire avec et l'on ne peut qu'essayer d'améliorer la situation sans espérer atteindre un modèle exemplaire. Il faut se laisser cette chance.

**M. Jean-Marc PESSINA (président)** soumet l'entrée en matière au vote

**Au vote, l'entrée en matière est acceptée par 29 voix pour, 6 voix contre et 2 absentions.**

**M. Jean-Marc PESSINA (président)** ouvre la discussion sur l'arrêté article par article.

**M. Jean-Marc PESSINA (président)** soumet au vote l'ensemble de l'arrêté.

**Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 950'400.- TTC pour le réaménagement de surface et le renouvellement d'infrastructures souterraines du carrefour des Chézards est accepté par 18 voix pour, 13 voix contre et 6 absentions.**

**6. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la modification du Règlement communal sur les finances (RCF), du 30 juin 2015 et l'adoption des règlements communaux :**

- **sur le fonds d'adduction d'eau,**
- **sur le fonds pour l'épuration des eaux ;**
- **sur le fonds pour le port.**

**M. Jean-Marc PESSINA (président)** donne la parole au Conseil communal.

**M. Philippe DuPASQUIER, conseiller communal.** Il s'agit d'un sujet technique et difficile. Les changements proposés sont expliqués par des exemples. Actuellement nous avons une situation avec un compte courant entre les utilisateurs et la commune. Si le compte est bénéficiaire, les fonds sont versés à une réserve. Si le compte est déficitaire, on peut couvrir le déficit d'exploitation par la réserve. Mais la réserve ne peut pas être utilisée à d'autres fins. Demain, avec la création d'un fonds, il sera possible d'utiliser ces montants pour des investissements à des conditions qui ne seront pas détaillées maintenant. Une fois ces fonds utilisés, il sera possible de réexaminer la situation et par exemple, d'ajuster le prix si cela devait être nécessaire, comme par exemple le prix du mètre cube

d'eau. Voici en quelques mots les changements qui sont proposés et que le Conseil communal vous recommande d'accepter.

**M. Jean-Marc PESSINA (président)** précise qu'il y a 4 arrêtés. La procédure sera identique pour chaque arrêté soit : vote sur l'entrée en matière, la discussion article par article puis le vote sur l'entier de l'arrêté. Les éventuels amendements seront discutés lors de la discussion article par article.

**M. Jean-Marc PESSINA (président)** donne la parole aux Commissions.

**Mme Fabienne VILLARD MESNIER pour la Commission financière, ainsi que pour le groupe PVL.** L'adaptation du règlement communal sur les finances, suite aux modifications apportées à la LFINEC en juin 2022, permettra la création de fonds à la place des financements spéciaux actuels, ainsi que la création d'une réserve d'entretien du patrimoine financier.

Des prélèvements aux fortunes de ces fonds seront possibles, ceci selon certaines limites, afin de les comptabiliser en recettes du compte d'investissement.

Ce nouveau dispositif permettra d'améliorer les capacités d'investissement de la commune sur les objets autoportés.

La commission financière s'est prononcée favorablement à l'unanimité.

**M. Jean-Marc PESSINA (président)** donne la parole aux groupes

**M. Stéphane BONDALLAZ pour le groupe PLR.** Le fait de pouvoir recourir aux bénéficiaires des comptes autoportés pour financer des investissements est une mesure pertinente. Cela se justifie tout particulièrement au regard des gros investissements qui nous attendent dans le domaine de l'eau et de l'épuration, ainsi que pour les investissements d'entretien de notre patrimoine financier qui ne peuvent être couverts par une augmentation des loyers.

Le Groupe PLR s'est ainsi prononcé à l'unanimité en faveur de la modification du Règlement sur les finances et de la création des différents fonds et réserves qui nous sont proposés.

**Mme Marie-France MATTER pour le groupe socialiste.** Le groupe socialiste a étudié le rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la modification du règlement communal sur les finances du 30 juin 2015. Après une lecture attentive des enjeux liés au projet de modification du dit-règlement, le groupe socialiste l'acceptera à l'unanimité.

**M. Pierre-Alain DUBOIS pour le groupe Les Verts.** Touffu et peu digeste malgré la « traduction » en langage courant, ce rapport et la modification du règlement ont suscité des questions et des doutes.

Finalement, comme c'est une adaptation technique qui permettra de mieux gérer nos finances et d'éventuellement adapter les taxes pour mieux financer les investissements futurs, les Vert-e-s accepteront cette modification du règlement communal sur les finances.

Nous souhaitons toutefois attirer l'attention du Conseil communal et de cette Assemblée qu'il ne faudrait pas que les futurs montants des taxes sur l'eau et les eaux usées ne soient déterminée que sur des principes comptables. En effet, toute augmentation aura des conséquences importantes sur les ménages à faibles revenus qui sont déjà mis sous pression avec l'augmentation des assurances maladie et du coût de la vie. Mais nous aurons l'occasion d'en reparler.

#### **Règlement communal sur les finances (RCF) du 30 juin 2015 :**

**M. Jean-Marc PESSINA (président)** soumet l'entrée en matière au vote sur la modification du Règlement communal sur les finances (RCF) du 30 juin 2015.

**Soumise au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.**

**M. Jean-Marc PESSINA (président)** ouvre la discussion article par article sur la modification du Règlement communal sur les finances (RCF) du 30 juin 2015.

**M. Jean-Marc PESSINA (président)** soumet le règlement dans son ensemble au vote.

**Soumis au vote, le règlement relatif à la modification du Règlement communal sur les finances (RCF) du 30 juin 2015 est accepté à l'unanimité.**

**Règlement communal sur le fonds d'adduction d'eau :**

**M. Jean-Marc PESSINA (président)** soumet l'entrée en matière au vote sur le règlement communal sur le fonds d'adduction d'eau

**Soumise au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.**

**M. Jean-Marc PESSINA (président)** ouvre la discussion du règlement article par article.

**M. Jean-Marc PESSINA (président)** soumet au vote le règlement dans son ensemble.

**Soumis au vote, le règlement communal sur le fonds d'adduction d'eau est accepté à l'unanimité.**

**Règlement communal sur le fonds pour l'épuration des eaux :**

**M. Jean-Marc PESSINA (président)** soumet l'entrée en matière au vote sur le règlement communal pour l'épuration des eaux.

**Soumise au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.**

**M. Jean-Marc PESSINA (président)** ouvre la discussion article par article sur le règlement.

**M. Jean-Marc PESSINA (président)** soumet au vote le règlement dans son ensemble.

**Soumis au vote, le règlement communal sur le fonds pour l'épuration des eaux est accepté à l'unanimité.**

**Règlement communal sur le fonds pour le port :**

**M. Jean-Marc PESSINA (président)** soumet l'entrée en matière au vote le règlement communal sur le fonds pour le port.

**Soumise au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.**

**M. Jean-Marc PESSINA (président)** ouvre la discussion article par article sur le règlement.

**M. Jean-Marc PESSINA (président)** soumet au vote le règlement dans son ensemble.

**Soumis au vote, le règlement communal sur le fonds pour le port est accepté à l'unanimité.**

**7. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la modification du Règlement général de police (RGP) du 10 septembre 2020**

**M. Jean-Marc PESSINA (président)** rappelle que ce point a été retiré de l'ordre du jour.

**8. Réponse à la motion M22 – 002 Motion du groupe PLR - « Pour un Plan communal des Énergies et une stratégie énergétique à Milvignes élaborés conjointement entre l'exécutif et le législatif »**

**M. Jean-Marc PESSINA (président)** ouvre le débat.

**M. Olivier STEINER pour le groupe PLR.** « Grosse fatigue », « business as usuel », « circulez il n'y a rien à voir » : voilà les sentiments que j'ai eu en prenant connaissance de ce rapport, n'ayant même pas envie de le lire dans le détail. Ce sentiment est partagé au sein du groupe. Le rapport, certes intéressant et très riche en informations, ne répond ni sur le fond ni sur la forme à l'esprit de la motion. Une réponse à l'esprit de cette motion déposée il y a un an aurait déjà pu consister à informer le législatif des éléments mentionnés dans le rapport au fur et à mesure de leur avancement, ainsi que de prendre en considération certaines propositions faites par les motionnaires l'an passé, comme cela a été évoqué par une question au dernier Conseil général. L'esprit de la motion ne voyait pas non plus la Commission Technique comme unique représentant de la collaboration active avec le Conseil

Général. La proposition de création d'une Commission supplémentaire aux prérogatives non ébauchées dans le rapport ne peut pas être prise au sérieux. Pour ces raisons, le groupe se considère comme non satisfait et refusera le classement de la motion.

**Mme Marianne GUILLAUME-GENTIL pour le groupe socialiste.** Le groupe socialiste a étudié avec attention la motion : Pour un plan communal des Énergies et une stratégie énergétique à Milvignes.

Notre groupe est partagé en ce qui concerne le classement de cette motion. Certains sont enclins à la classer et d'autres non. Certains membres sont opposés au classement, car ils pensent que la Commission technique pourrait être convoquée plus souvent et parler aussi d'Énergies. D'autres membres se demandent également si 9 membres seront aisément trouvés pour créer une nouvelle Commission temporaire quand on sait que parfois 5 membres seulement sont présents en commission.

Et pourquoi une commission temporaire ? Car les Énergies occuperont encore longtemps nos discussions...

Vous l'aurez compris, chacune et chacun dans notre groupe votera selon ses convictions.

**M. Pierre-Alain DUBOIS pour le groupe Les Verts.** Les Vert-e-s remercient le Conseil communal pour ce rapport qui nous donne enfin beaucoup d'informations que nous attendions. Nous y apprenons que beaucoup de choses ont déjà été entreprises. Bravo !

En allant sur le site indiqué pour le rapport Intercommunal des Énergies, on y apprend, par exemple, que la quantité de CO<sub>2</sub> émise par habitant de la commune de Milvignes devra être divisée par 12, dont la part qui est émise pour la chaleur devra être divisée par 20 !

Le modèle de plan communal des énergies, disponible sur le site du canton, nous rappelle que selon les accords de Paris, nous devons diminuer nos émissions de CO<sub>2</sub> de moitié d'ici 7 ans par rapport au niveau de 1990.

Ce sont des défis gigantesques que nous n'atteindrons qu'avec le changement de comportement de l'ensemble de la population et des entreprises ! Pour y arriver, il est à notre sens indispensable d'être totalement transparent et d'informer régulièrement et souvent le Conseil général, mais aussi la population sur l'avancée des projets. Lors des cafés participatifs pour la fusion Boudry-Cortailod-Milvignes, la population a affirmé son intérêt pour des forums d'informations lors desquels elle pourrait donner son avis. Des forums sur le plan des énergies et le plan Climat aurait très certainement du succès !

Le plan communal des Énergies et le Plan Climat qu'il doit contenir doivent être élaborés d'ici au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Ils devront contenir une stratégie et des mesures allant au-delà des seuls aménagements du patrimoine communal pour pouvoir atteindre les objectifs que j'ai cités avant. Également, les solutions techniques ne suffiront pas. Il faudra des éléments de communication, d'incitation et de contrainte ainsi que des aménagements naturels pour atténuer les effets du changement climatique. C'est-à-dire qu'il faudra prendre des mesures, populaires pour certaines, impopulaires pour d'autres, car nous n'aurons alors que 15 ans pour atteindre la neutralité carbone.

Cela impliquera des choix politiques, car il faudra des ressources, autant financières qu'en personnel, dont la commune ne dispose aujourd'hui probablement pas.

Ces choix politiques ne peuvent être faits par le Conseil communal seul et les informations devront être régulières et totalement transparentes. Pour commencer, le rapport EpiQR doit être rendu public comme le prescrit la loi. L'argument pour le garder secret est qu'il contient des informations de détails et des recommandations non priorisées, mais cet argument ne tient pas. Ensuite l'avancée des travaux devra être très régulièrement communiquée au Conseil général, comme pour le PAL et la Fusion.

Ceci m'amène au sujet du jour, c'est-à-dire le classement ou non de la motion.

L'ensemble de l'information contenue dans le rapport du Conseil communal a été très apprécié par le Vert-e-s. Dommage que sur un sujet de cette importance nous n'ayons pas été informés plus tôt des démarches entreprises. Le Conseil communal propose de créer une Commission temporaire de 9 membres pour mener une collaboration active avec le Conseil général. Cette solution nous semble avoir deux désavantages sérieux. Premièrement les mêmes dossiers seraient traités par deux Commissions, la Commission Technique et cette nouvelle Commission, avec le risque que ces deux Commissions donnent des avis opposés. Deuxièmement, chaque parti devrait trouver de nouveaux commissaires intéressés, ce dont plusieurs partis ne semblent pas disposer. Je voudrais donc ouvrir la discussion sur la proposition suivante : pour les séances de la Commission Technique consacrées au plan des Énergies et au plan Climat, le nombre de commissaires serait augmenté de 4 ou 5 membres. Ceci afin d'informer un plus grand nombre de personnes, de bénéficier de plus d'avis et de créer une plus grande émulation, sans les désavantages de deux Commissions.

Si la solution avec une nouvelle Commission devait être maintenue, les Vert-e-s refuseront le classement de la motion. Si notre proposition est acceptée, nous accepterons de classer la motion.

**Mme Jennifer HIRTER pour le groupe PVL.** Le rapport présente l'état des travaux réalisés. Ces derniers semblent bien avancés. On y apprend que le plan communal des Énergies est fonction du plan Intercommunal des énergies du Littoral. On y apprend également les grandes lignes de la stratégie, les objectifs du Plan, soit atteindre une société 2000 watts d'ici 2050 et une neutralité carbone à 2040 selon les objectifs fixés au plan Climat cantonal. Mais le message que le groupe PVL souhaite adresser au Conseil communal ce soir est le suivant : le plan des Énergies est hautement stratégique, tout comme le plan d'aménagement, tout comme le projet de fusion. Mais en plus de devoir considérer la stratégie, on est en droit de compter sur un traitement du sujet du point de vue politique. Pour nombres d'élus, le plan des Énergies mérite le même degré d'attention et de traitement que celui attribué au PAL et au projet de fusion. Un certain nombre de Conseillers généraux ne se satisfont pas d'être informé, mais souhaite être consulté et pouvoir influencer cette politique. Il est primordial que le Conseil communal entende que la clé de ce dossier repose sur la communication, le partage, mais aussi la consultation, notamment sur la vision, la stratégie, les objectifs à fixer et les moyens mis en œuvre pour accomplir le plan des Énergies. Finalement le groupe est plutôt favorable au classement de la motion, mais pas forcément unanime. La question de la création d'une nouvelle Commission a été débattue et le groupe craint qu'il soit difficile de la pourvoir. C'est pourquoi, la proposition du groupe des Verts retient particulièrement l'attention du groupe PVL.

**Mme Roxane KUROWIAK, Conseillère communale.** La frustration du Conseil général est légitime et elle fait écho à celle du Conseil communal. En effet, le plus gros du travail concernant le Plan communal des Énergies a été réalisé pendant la législature précédente. Mais les autorités exécutives et législatives actuelles n'ont finalement servi que de chambre d'enregistrement. Les commentaires et demandes de modification transmises par la Commission technique et les services de la commune n'ont que partiellement été pris en considération. Comment intégrer maintenant les membres du Conseil général dans les réflexions du Conseil communal liées à l'énergie ? Il semblait au Conseil communal que la Commission technique avait ce rôle. Si la création d'une nouvelle Commission ne convient pas, reste l'information pendant les séances du Conseil général où ? Il y a cependant une bonne nouvelle arrivée après la publication du rapport. Le Conseil communal a appris que le plan Climat cantonal adopté par le Grand Conseil le 24 janvier de cette année implique deux changements majeurs : la neutralité carbone doit être atteinte en plus de la société à 2000 watts et on doit atteindre ces objectifs en 2040 au lieu de 2050. Cela signifie que le plan Énergie tel qu'il a été travaillé n'est plus valable avant même d'être finalisé. Donc le 21 mars de cette année, soit après la transmission du rapport, le Conseil d'État a proposé de traiter conjointement le plan

Climat des énergies (nouveau modèle) avec le plan communal climat. Les communes ont accepté cette proposition via la CNE. En résumé : il faut tout reprendre à zéro. Le nouveau modèle imposé par le Conseil d'État pour obtenir des subventions sera mis en ligne sous peu sur le site du SENE accompagné des outils qui seront nécessaires aux communes ou à leurs mandataires pour refaire le travail. Les communes ont une année supplémentaire pour refaire le travail et le rendre d'ici fin 2025. Le Conseil communal espère cette fois pouvoir être mieux intégré à la démarche par les mandataires qui sont mandatés pour l'entier des communes du Littoral et pas uniquement pour Milvignes. Et par extension, le Conseil communal espère pouvoir mieux intégrer le Conseil général dans la réalisation de ce nouveau plan des Énergies et du climat avec de nouveaux objectifs.

Un membre du Conseil général a demandé d'avoir accès au projet de plan communal des énergies, projet montré à la Commission technique. Ce projet peut être mis à disposition sans aucun problème, ainsi que le lien qui permet d'aller voir sur le site de l'État le modèle que les mandataires sont obligés de suivre.

**Mme Jennifer HIRTER (PVL).** Pour des objets aussi stratégiques, il est d'autant plus important que les membres du Conseil général soient inclus non seulement dans les discussions, mais qu'ils soient également consultés. Cela évite les potentielles motions. Alors que si les groupes sont intégrés à la discussion, les propositions sont directement intégrées dans le projet. Question : le plan des Énergies tel qu'il est gouverné selon les directives du Conseil d'État peut être influencé par des habitants ou est-ce que ce ne sont que des professionnels ? On parle de stratégies politiques et pas uniquement de stratégies techniques et de stratégie de production. On cherche quel type de commune on veut avoir et avec les moyens que le plan des énergies peut nous amener et comment on peut façonner cette commune.

**Mme Roxane KUROWIAK, Conseillère communale.** Le modèle est très carré, la commune a très peu de marges de manœuvre. L'objectif de ce plan des Énergies est défini au niveau intercommunal, soit pour l'ensemble du Littoral. Et chaque commune, en fonction de ses avantages et ses inconvénients va travailler plus sur un point ou sur un autre. Ce sont les mandataires qui décident sur quels points, la commune de Milvignes doit travailler. Ce plan Climat est réalisé par des professionnels en suivant le modèle du canton, et la commune met en œuvre. Le bras de levier de la commune est bien dans la mise en œuvre. Si par exemple l'objectif est d'assainir les bâtiments, c'est donc dans ce domaine que le Conseil communal et le Conseil général peuvent décider dans quelles actions menées pour arriver à cet objectif. Si l'objectif est de développer les chauffages à distance, la Commune pourrait discuter avec les acteurs de ce secteur afin qu'ils nous présentent leur vision d'un développement du chauffage à distance sur le territoire communal. Et à nous de dire dans quelle direction on veut aller. Mais finalement la commune est très réduite dans sa marche de manœuvre. Dès que l'objectif qui est donné dans le plan des Énergies est connu, alors la Commune retrouvera sa marge de manœuvre.

**M. Olivier STEINER, PLR.** Qui définit ces objectifs ? Quelle est la marge de manœuvre de la commune ? Mais le but de la motion est de définir comment on travaille politiquement dans le domaine des Énergies ensemble. Bien qu'il a appris beaucoup de choses, il n'est pas satisfait de la réponse.

Le PLR aimerait avoir la position du Conseil commune sur ce qu'il est possible de faire et comment la communication avec le Conseil général sera organisée. Il n'est pas nécessaire de disposer d'une Commission de 9 membres, on peut imaginer un représentant par groupes. Il est primordial que l'information circule. Il souhaite quelque chose de concret pour avancer et à titre personnel, il refuse de classer la motion.

**Mme Roxane KUROWIAK, Conseillère communale.** Propose une solution : convoquer la Commission technique ainsi que tous les membres du Conseil général qui souhaiteraient être intégrés à cette séance où il ne serait traité que sur le plan communal des Énergies. Par exemple un projet qu'a déjà la Commission technique serait mis à la disposition de tout le monde et une séance est organisée exclusivement sur ce projet qui a déjà été traité et qui va être refait par les mandataires. En effet, ils vont être obligés de le revoir, car les objectifs ne sont pas bons. Est-ce qu'inviter toutes les personnes

qui sont intéressées par obtenir les informations, en plus des membres de la Commission technique pourrait constituer une réponse à la motion ?

**M. Stéphane BONDALLAZ (PLR).** Il a encore une question par rapport aux objectifs parce que la commune n'a aucune marge de manœuvre. Ce sont les techniciens, respectivement nos mandataires qui vont décider des mesures que l'on doit prendre. Dans un tel contexte, a-t-on une marge de manœuvre ? Dans l'affirmative, comment peut-on l'utiliser ? Mais il n'est pas normal que ce soit nos mandataires techniques qui nous forcent à prendre des mesures, alors que l'on souhaiterait peut-être d'autres objectifs que l'on souhaiterait développer pour notre commune, indépendamment de l'avis des mandataires. IL s'agit également de comprendre le fonctionnement global de ce plan, de ce qui nous est imposé par le Canton, quelle marge de manœuvre on dispose. Finalement, c'est nous qui donnons les ordres à nos mandataires. De fixer notre propre politique énergétique, dans la mesure où c'est possible par rapport aux restrictions faites par le canton.

**M. Jean-René ERNST (PLR).** Actuellement, nous avons des objectifs extrêmement non seulement ambitieux, mais aussi contraignants. Il faudra démarrer très tôt pour mettre en place les mesures. Il souhaite que les mandataires montrent très exactement ce que cela signifie la neutralité carbone au niveau de la mobilité, au niveau bâtiment et au niveau personnel. Pour savoir à quoi il faut s'attendre. Actuellement, on dérive partout. On avait prévu un réchauffement climatique de 1,5° et aujourd'hui on est sur une trajectoire de 3,2° pour la fin du siècle. Aujourd'hui, on est déjà à 1,2° avec les conséquences que l'on connaît. Donc il va falloir s'y mettre tout de suite.

**Mme Roxane KUROWIAK, Conseillère communale.** Pour répondre à la question comment atteindre la neutralité carbone, il faudra consulter le plan communal des Énergies. Comme il s'agit d'un plan intercommunal, ce n'est pas la commune, mais l'entier de la région Littoral qui est concerné. Peut-être que la commune de Milvignes ne l'atteindra pas, mais qu'une autre commune fera mieux et sera en émission négative et qu'elle compensera le fait que nous on l'atteindra pas. Il n'est pas possible de dire actuellement comment la commune va atteindre la neutralité carbone, mais c'est le résultat de l'étude qui doit nous dire comment faire. Par rapport au document qui a été transmis à la Commission technique, il y a trois axes qui sont déjà définis pour Milvignes et qui ne vont très probablement être approfondis par le mandataire, il s'agit des bâtiments, le développement du chauffage à distance et le transfert de la mobilité vers une mobilité moins polluante. Pour Milvignes, ces trois points ont été mis en avant par les mandataires et sur les 5 fiches thématiques retenues (sur 10), l'ont été sur la base de la motion. Le Conseil communal a pris en considération vos recommandations.

Elle comprend la frustration et elle la partage. En effet sur les deux premières années de cette législature, il n'y a eu que trois séances pour ce plan communal des Énergies. Mais, le Conseil communal ne dispose d'aucun pouvoir.

**M. Ivan BRUSCHWEILER (PS) à titre personnel.** Il lui semble que deux modes de pensées se dessinent dans cette assemblée. Le premier c'est que tout le monde accepte la réponse du Conseil communal à la motion et la deuxième c'est qu'il y a un problème d'information auquel répondrait la proposition des Verts de continuer à utiliser la Commission technique pour discuter des aspects « énergies » puisque c'est dans ses prérogatives. Élargir sa composition au-delà de la composition habituelle et peut-être, selon la dernière proposition de Mme KUROWIAK, de l'ouvrir à tous les membres du Conseil général. Il propose que le Conseil général vote sur cette dernière proposition et qu'il s'agisse du problème à discuter.

**M. Olivier STEINER (PLR).** Les propositions discutées lors de cette séance, par exemple d'ouvrir la participation à l'ensemble des membres du Conseil général est exactement ce qu'il attend comme réponse à la motion. Il n'est pas satisfait de la réponse actuelle et il refuse le classement. Il attend à ce qu'une nouvelle réponse soit proposée par le Conseil communal.

Il est rappelé que la réponse à la motion ne peut pas être modifiée en séance. IL n'y a pas d'autre possibilité d'accepter ou de refuser la motion.

Une interruption de séance est demandée.

**M. Jean-Marc PESSINA (président)** ouvre le vote pour le classement ou le renvoi de la motion. Il rappelle que le règlement ne permet pas de faire des amendements, des adjonctions, des propositions. Soit la motion est acceptée, soit elle est renvoyée. Dans ce cas, il sera possible de faire des propositions différentes.

**La motion M22 – 002 Motion du groupe PLR - « Pour un Plan communal des Énergies et une stratégie énergétique à Milvignes élaborés conjointement entre l'exécutif est renvoyée au Conseil communal pour l'établissement d'un nouveau rapport par 2 voix pour et 35 voix contre.**

## 9. Interpellations et questions

### Interpellations :

#### Interpellations du parti Vert' libéral : Maintien d'un magasin d'optique sur le territoire communal

**M. Jean-Marc PESSINA, président**, donne la parole à Mme Fabienne MESINER-VILLARD.

**Mme Fabienne MESNIER-VILLARD pour le groupe PVL.** À l'échéance de leur bail à loyer, la banque Raiffeisen a signifié à Golden Optic, qui se trouve actuellement à la rue Haute 21 à Colombier, sa volonté de reprendre les locaux commerciaux pour son propre usage. Ce qui est bien dommage pour un local avec vitrine se trouvant sur la rue principale de Colombier. Golden Optic bénéficiant actuellement d'un local bien situé à la rue Haute de Colombier pourrait devoir cesser son activité, faute de trouver de nouveaux locaux commerciaux aussi bien situés et aux conditions acceptables.

Il est important, pour garder des villages vivants de conserver ce type de magasins, ce qui permet autant aux personnes âgées, qu'aux écoliers, de bénéficier de services de proximité. Un réglage de lunettes pouvant se faire sur le chemin de l'école par exemple.

Des locaux commerciaux au centre du village avec vitrine et ayant une surface adéquate sont rares et pour l'instant aucune solution de relocalisation n'a été trouvée, bien qu'une pétition ait été signée par une grande partie de la population. Si Golden Optic disparaît, la population pourrait perdre confiance dans ses représentants politiques.

Nous demandons au Conseil Communal de prospecter au niveau des locaux appartenant à la commune, ou de légiférer, par un futur règlement PAL (plan d'aménagement local), afin d'aider à trouver une solution de localisation adéquate pour Golden Optic. Un règlement du PAL pourrait permettre de s'assurer du maintien de commerces au rez-de-chaussée.

Ceci afin de conserver des cœurs de villages vivants et attractifs.

**M. Philippe DuPASQUIER, Conseiller communal.** Il est important pour le Conseil communal d'avoir des villages vivants, avec des commerces de proximité que ces derniers soient généralistes ou spécialisés. Nous maintenons des contacts réguliers avec des acteurs locaux et nous œuvrons pour garantir des conditions-cadres générales propices à l'activité de ces commerces. Nous avons pu par exemple récemment mener avec l'ACC (Association des commerçants de Colombier) le projet des bons de CHF 10.- que l'on peut acheter pour des cadeaux.

Pour répondre spécifiquement à la question concernant le magasin Golden Optic. On peut déplorer le départ d'un commerce local, mais la Commune ne peut pas empêcher un propriétaire d'immeuble d'avoir des projets pour occuper lui-même le bâtiment en question et proposer des services financiers. Dans le cadre de la remise de la pétition, nous avons rencontré M. S. Rahnemayan, le propriétaire du magasin Golden Optic, pour essayer de trouver avec lui des pistes et des solutions.

La Commune ne dispose pas de locaux commerciaux et ce n'est pas son rôle non plus d'en construire ou d'en rechercher activement pour des acteurs locaux. Mais il y a quelques mois, nous avons appris que les locaux d'environ 200 mètres carrés étaient disponibles à côté de la Poste de Colombier. Ces informations ont été transmises à M. S. Rahnemayan et n'avons à ce jour par reçu de nouvelles de sa part.

Dans le cadre du nouveau règlement d'urbanisme, élaboré lors de la révision du PAL, le secteur Avenue de la Gare, situé entre le centre historique de Colombier et la gare CFF, pourra se développer. Il est prévu dans cette zone de prévoir l'installation au rez-de-chaussée des constructions, d'activités commerciales ou artisanales non bruyantes.

Les relations entre le Conseil communal et les commerçants sont bonnes et l'allusion à une perte de confiance l'interpelle et il a de la peine à la comprendre.

**M. Jean-Marc PESSINA (président)** demande à l'interpellatrice si elle est satisfaite de la réponse.

**Mme Fabienne MESNIER-VILLARD** répond par l'affirmative.

### **Interpellation parti Vert'libéral : Compensations lors de coupes d'arbres**

**Mme Fabienne MESNIER-VILLARD pour le groupe PVL.** À la rue du collège à Colombier, lors d'une construction toute récente, un ancien cerisier d'un mètre de diamètre a été coupé, il protégeait tout un écosystème, dont des chauves-souris. Les riverains se demandent quelles sont les compensations demandées.

Lors de constructions sur des terrains privés qui entraînent l'abattage d'anciens arbres, quelles sont les compensations demandées? Qui compense? L'entrepreneur ou le propriétaire du terrain? Comment sont contrôlées ces compensations? Sont-elles indiquées dans les permis de construire?

**M. Philippe DuPASQUIER, Conseiller communal.** Lorsqu'il y a une demande pour abattre un arbre, on demande un remplacement par une essence similaire, par exemple, un fruitier par un autre fruitier, ou par un arbre de taille identique. Si un arbre était trop grand, on peut demander le remplacement par un arbre dont la taille sera adaptée. En général, on suggère une essence locale et puis si possible qui peut s'adapter à l'évolution du climat.

Qui compense? l'entrepreneur ou le propriétaire? L'un ou l'autre en fonction de la situation du projet. Il n'y a pas règle particulière.

Pour le contrôle des compensations, il n'y a pas actuellement de contrôle spécifique ou systématique, car cela serait trop lourd à mener. Par contre, dans le cadre de la police des constructions, des mesures peuvent être prises si les compensations convenues ne sont pas mises en œuvre.

Les abattages ne font pas l'objet d'une rubrique dans la demande de permis de construire. Par contre, il est rappelé que les demandes d'abattages d'arbres, il y a un formulaire sur le site internet de la Commune.

Le cas relevé a été découvert récemment. La Commune a été informée du projet immobilier sur la parcelle en question, mais pas de l'abattage de cet arbre.

Quand il y a des cas particuliers, on recourt à l'expertise de M. Chuat, le garde-forestier de Rochefort qui travaille pour la Commune de Milvignes, pour avoir le regard d'un professionnel.

Voici la situation actuelle sur la base des règlements que la Commune connaît.

Dans le cadre de la révision du PAL, il y a deux axes qui sont développés. Un premier axe, à l'article 86 du règlement en projet qui traite de la protection de la nature et des arbres, situés sur un fonds public ou un fonds privé. On définit dans cet article que les arbres d'un diamètre supérieur à 60 cm (mesuré à un mètre du sol) sont protégés selon différents critères. Et on conclut que tout abattage doit être compensé par une plantation d'essence analogue sur la parcelle en question ou une parcelle voisine.

À l'article 116 et suivants du règlement qui traite de la police des règlements et de la plantation des arbres, il est défini que sur le fonds public on va planter uniquement des espèces indigènes ou méditerranéennes adaptées au gel tardif et on va interdire la plantation d'espèces envahissantes. Pour toute construction de plus de trois logements, il faudra planter un arbre pour 120 mètres carrés de surface utile et avec les mêmes recommandations pour les essences.

Si une plantation compensatoire ne peut pas être réalisée sur la parcelle même ou une parcelle voisine, une taxe compensatoire sera perçue et elle sera destinée à alimenter un fonds communal pour les arbres destinés à être plantés dans les espaces publics ou pour payer certains travaux d'entretien.

Pour conclure, les arbres abattus en forêt sont soumis à la réglementation sur la loi forestière cantonale. S'il s'agit d'un abattage d'arbres en zone agricole ou en zone à bâtir, c'est le règlement communal qui fait foi.

**M. Jean-Marc PESSINA (président)** demande si l'interpellatrice est satisfaite de la réponse ?

**Mme Fabienne MESNIER-VILLARD** répond par l'affirmative.

### Questions

**Mme Jennifer HIRTER pour le groupe PVL.** Les CFF informaient en début d'année sur l'état de santé de leur réseau. Ils y mentionnaient notamment la mise aux normes LHand de leurs gares et le fait qu'un certain nombre d'entre elles ne seraient pas mises aux normes pour la fin de l'année 2023, date butoir pour que les travaux bénéficient des subventions fédérales. Le Conseil communal est-il au courant des projets et du calendrier des CFF quant à la mise aux normes des deux gares de la Commune de Milvignes, Bôle étant déjà aux normes ? Si oui, peut-il partager les éléments en sa possession et si non, le Conseil communal peut-il s'engager à obtenir un plan et un calendrier de la part de l'ex-régit fédéral ?

**Mme Marlène LANTHEMANN, Conseillère communale.** Le 17 mars, le Conseil communal a reçu une information des CFF relative à l'état de la planification de la mise en œuvre de la LHand pour les gares d'Auvernier et de Colombier. La planification et la mise en œuvre ont été coordonnées avec l'OFT (Office fédéral des transports) et selon l'état actuel de la planification les deux gares seront mises en conformité à l'horizon 2028 – 2029. D'ici là les CFF s'engagent à prendre des mesures de remplacement ce qui signifie « pour tous les arrêts qui ne seront pas accessibles sans discrimination à partir de fin 2023, le call center CFF handicap aide à planifier et à effectuer les voyages en train. Le principe consiste pour le client à s'annoncer au moins deux heures avant le voyage auprès du call center disponible tous les jours de 6h00 à 22h30. Conformément au rapport d'état 2022 de l'OFT, nous proposerons dans votre gare, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, un service de Shuttle/bus sur appel ».

En ce qui concerne la mise en conformité de nos arrêts de bus, vous avez accepté une demande de crédit et les travaux seront réalisés cette année, ce qui permettra à la commune d'obtenir les subventions cantonales.

## 10. Communication du Conseil communal

### Fusion

**M. Philippe DuPasquier, conseiller communal.** On arrive dans une phase intense du processus de préparation de la fusion. Nous avons demain soir une prochaine réunion du comité de pilotage avec à l'ordre du jour quelques points dont :

- le choix du nom de la future commune fusionnée
- présentation des armoiries
- le choix du siège administratif
- les discussions quant au déroulement d'un deuxième sondage
- deuxième café participatif du 25 mai 2023 à Cort'Agora pour l'ensemble de la population de la future commune.

Les groupes de travail prestations ont presque tous terminé leurs travaux. Sur la base de ces travaux, seront établis le rapport et la convention de fusion.

Le groupe de travail finances a déjà tenu trois séances et en tiendra une quatrième après les vacances. Lors de cette séance, il sera probablement déterminé une ou des propositions de coefficient.

Après les vacances de Pâques, se tiendra, le mardi 25 avril, une conférence de presse pour annoncer le nom, les armoiries et le siège administratif de la nouvelle commune.

Calendrier :

- 25 mai : deuxième café participatif à Cort'Agora
- 28 juin : séance du comité de pilotage pour adopter le rapport et la convention de fusion
- 14 septembre le Conseil général se prononce sur le projet
- 26 novembre : votation populaire (en cas d'acceptation par les trois Conseils généraux)

Si la fusion est acceptée, l'année 2024 sera utilisée pour mettre en œuvre la nouvelle commune. En juin 2024 se tiendront les élections communales. Fusion ou pas fusion les élections communales ont lieu. S'il n'y a pas de fusion, il y a un changement d'autorité au premier juillet et s'il y a fusion, les autorités actuelles prolongeront leur mandat jusqu'au 31 décembre 2024 et les nouvelles autorités de la commune fusionnée siégeront à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Jusqu'à présent les informations ont été partagées via le site internet, la page Facebook, la page Instagram et des annonces dans les médias. Une capsule vidéo a été mise en ligne. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter les représentants du Conseil général qui siègent au sein du CoPil (Christian Steiner pour le groupe PLR, Jennifer HIRTER pour le groupe PVL, Pierre-Alain DUBOIS pour les Verts et Ivan BRUSCHWEILER pour le groupe socialiste) ou les membres du Conseil communal.

### **PAL (plan d'aménagement local)**

**M. Philippe DuPASQUIER, conseiller communal.** Le samedi 18 mars s'est tenu la deuxième séance de présentation à la population à la salle polyvalente d'Auvernier et avec cette fois la présentation du plan d'affectation des zones et le nouveau règlement qui correspond. Une soixantaine de personnes présentes. Les participants ont pu consulter les plans affichés.

Jeudi 23 mars se tenait une séance de « rattrapage » au Foyer du Théâtre de Colombier en présence du Conseil communal et des chefs de service du Service de l'urbanisme et des bâtiments et du Service technique et de la mobilité.

Mardi 28 mars nous avons présenté, avec les consultants qui nous ont accompagné dans cette révision le projet de révision du PAL, aux services cantonaux (Service de l'aménagement du territoire (SAT), Service des ponts et chaussées (SPCH), Service d'énergie et de l'environnement (SENE), Service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN).

La suite du processus :

- Les services de l'État ont maintenant 15 jours pour consulter les documents reçus et vérifier qu'ils disposent de l'ensemble des éléments nécessaires et au besoin, demander des compléments.
- Les services de l'État vont ensuite étudier le dossier soumis. On s'attend à un retour dans le courant de l'automne.

Comme il n'y a pas de grands changements, notamment des problèmes de « rezonage » au niveau de la commune, notre dossier n'est pas traité de manière prioritaire par le SAT.

En début d'année prochaine, une nouvelle présentation sera organisée de ce projet avant le vote par le Conseil général en février 2024, si le planning prévu par le canton est tenu.

### **Dangers de ruissellement – document transmis par l'ECAP**

**Mme Roxane KUROWIAC, Conseillère communale.** Vous êtes invités à consulter le document transmis par l'ECAP au sujet des dangers des ruissellements et à transmettre ce document autour de vous.

Les documents sont disponibles via ECHO, sous documents de référence.

### **Éclairage public – au cœur de la nuit**

Le Conseil d'État ne souhaite pas adapter la législation de manière pérenne et lever l'obligation d'éclairer les passages piétons. Cependant, l'hiver prochain n'étant de loin pas exempt d'un risque de pénurie énergétique, le Conseil d'État a prolongé jusqu'à fin avril 2024 l'arrêté qui permet de ne pas éclairer les passages piétons au cœur de la nuit. L'objectif du Conseil d'État est de permettre aux communes de passer à l'éclairage intelligent le plus rapidement possible. Les communes ont toutefois relevé que, financièrement, il serait impossible d'assainir l'entier de leur éclairage public d'ici à l'année prochaine.

De son côté, le Conseil communal souhaite profiter de la prolongation de l'arrêté du Conseil d'État pour adapter les horaires de l'extinction au cœur de la nuit aux attentes de la population. En effet, jusqu'ici l'éclairage se coupait à 23h et se rallumait à 6h, du lundi au dimanche. Dès le mois de mai 2023, et si la mise en place est techniquement possible (il nous manque encore la validation de Groupe E pour Colombier), l'éclairage public devrait s'éteindre à minuit et se rallumer à 5h en semaine, soit du dimanche soir au vendredi matin. Le weekend, soit la nuit de vendredi à samedi et la nuit de samedi à dimanche, l'éclairage public s'éteindrait à 1h pour se rallumer à 6h.

## **11. Divers**

**M. Jean-Marc PESSINA (président)** demande s'il y a des divers.

**Le président** clôt la séance, la parole n'étant pas demandée.

La séance est levée à 21h53.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président :                      Le secrétaire :

J.-M. Pessina

D. Etter